



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 AVRIL 2023

DATE CONVOCATION

22 AVRIL 2023

DATE D'AFFICHAGE

26 MAI 2023

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 10

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS

Le 27 avril à 18 Heures et 45 minutes

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages – Hôtel de Ville sous la Présidence de **Monsieur Manuel MEDEIROS – Président du C.C.A.S.**

Etaient présents : Madame Sandra BALLABÈNE -- Madame Khardiata FOFANA – Madame Corinne FROMENTIN – Madame Véronique DUPUIS – Madame Danielle CHARRETIER – Monsieur Bruno ODOT – Madame Geneviève GANGNEUX – Madame Dora AHRKA - Monsieur Jean BARRACHIN

Madame Karima BERRIA-MOHAMED est arrivée en cours de séance. Elle a pris part aux délibérations à compter de la N° 2023.27.04/04.

Etaient excusés :

Madame Laïla BEN DOUA
Madame Rosa TAHRI
Madame Marie-Anne CADHI
Madame Justine BESSON

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant donc valablement délibérer.

Assistait également à la séance :

Madame Miora RAKOTOVAO, en qualité de Chargée du CCAS. Monsieur le Président l'autorise à prendre la parole durant la séance pour apporter toute précision utile

Madame Khardiata FOFANA est nommée secrétaire, conformément à l'article L212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2121-31,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le vote du Budget Primitif 2022,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du budget CCAS pour 2021,

CONSIDERANT la présentation de Monsieur Le Président du Compte de Gestion 2022 du Budget CCAS

Monsieur MEDEIROS se retire et quitte la séance,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du budget CCAS détaillé comme ci-après :

Recettes	Prévision budgétaire totale	A	80 551.46
	Titres de recette émis	B	55 691.33
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	80 551.46
	Dépenses réalisées	E	60 102.49
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 411.16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 101.46
Résultat de clôture	Excédent /déficit	G + H	21 690.30

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L2121-31,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le Budget primitif 2022 du CCAS,

VU le Compte de Gestion conforme au Compte Administratif,

CONSIDERANT que le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du budget CCAS pour 2022,

CONSIDERANT l'identité de valeur des opérations budgétaires entre les écritures concordantes du Compte de Gestion du Comptable Public et celles du Compte Administratif de l'Ordonnateur de 2022,

Vu la présentation de Monsieur le Président,

Monsieur MEDEIROS se retire et quitte la séance,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget CCAS détaillé comme ci-après :

Section de fonctionnement

Les recettes : l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 55 691.33 € :

- Le chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses 1 741,33 €,
- Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations 53 950.00 €,
- Le chapitre 77 - Produits exceptionnels 00.00 €.

L'excédent de résultat des exercices antérieurs est de 26 101.46 €.

Les dépenses : l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 60 102.49 € :

- Le chapitre 011 - Charges à caractère général 30 423.61 €,
- Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 29 678.88 €,

Le solde des réalisations de l'exercice 2022 est de -4 411.16 €.

Avec la reprise de l'excédent des exercices antérieurs, le résultat de clôture de 2022 est de 21 690.30 €.

3 - REPRISE DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET CCAS

VU le Code général des Collectivités territoriales,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'affecter les résultats du fonctionnement de 2022 au BP 2023 :

- Compte 002 - Recettes de fonctionnement : 21 690,30 €

4 - BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2023

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT les montants prévisionnels des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Adopte le budget primitif de l'année 2023, par chapitre, pour la section de Fonctionnement, détaillé comme ci-après :

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023	CHAPITRES	BP 2023
011-Charges à caractère général	31 085.00	002-Résultat Excédent reporté antérieur	21 690.30
65-Autres charges de gestion courante	45 555.30	70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000.00
		74-Dotations, subventions et participations	53 950.00
TOTAL	76 640.30	TOTAL	76 640.30

5 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUX SYNDICATS

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article R.2313-13 relatif aux concours attribués par la commune aux associations,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

CONSIDERANT les dossiers de demande de subvention des associations et du FRPA de droit privé,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de :

- D'attribuer des subventions de l'année 2023 pour un montant total de €
- Fixe le montant des subventions attribuées aux associations et aux établissements publics communaux comme suit :

Liste des associations et du syndicat	Années	
	2022	2023
F.R.P.A de Mormant	22 000	25 789.5
Croix Rouge - Mormant	1 100	500
Secours Populaire	750	500
Les restos du cœur	-	500
TOTAL	23 850	27 289.5

6 - INFORMATIONS DIVERSES

Logements proposés par le CCAS depuis le dernier CA

HABITAT 77

Module	Type	Adresse	Type	Situation	Motif de la demande	Décision
15 mars 2023						
Réservataire : Région IDF Module 424LAA0207 T2 à GUIGNES T2 - 2 ^{ème} étage 14, rue Louis Pasteur	T2	GUIGNES	Cave	Personne seule	Logement indigne.	Accord mais ressources insuffisantes
		GUIGNES	Studio	Personne seule + 1 bébé	Logement insalubre. Logement trop petit. Logement trop cher	Pièces justificatives insuffisantes (dont impôts)
		GUIGNES	T3 Parc Privé	Couple	Logement trop cher. Logement trop grand.	Revenus trop importants
3 avril 2023						
Module 45LAJ0301 T4- 3 ^{ème} étage 10, cité des sablon	T4	TORCY	T3 Parc privé	Couple + 2 enfants	Logement trop petit, Logement trop cher Regroupement familial, Rapprochement de la famille	En attente de CAL
		GUIGNES	T3 Parc Privé	Personne seule + 2 enfants	Logement trop cher. Logement trop petit	En attente de CAL
		GUIGNES	Hébergée	Personne seule + 2 enfants	Logement trop petit. Divorce ou séparation	En attente de CAL

- **Domiciliations** : depuis le dernier CA, le CCAS a effectué une nouvelle demande et 12 renouvellements de domiciliation.
- **Impayés énergie** : 6 situations d'impayés d'énergie supérieure à 100 € ont été signalées et malgré les courriers proposant de prendre contact avec le CCAS, personne ne s'est manifestée.

Dette	Date
928.92 €	28.12.22
246,06€	10.01.23
950.38 €	08.02.23
489.88 €	27.02.23
2027.6 €	13.03.23
406.35 €	29.03.23

- **L'organisation et la distribution des muguets** : 200 pots de muguets à 3 brins ont été commandé cette année, 50 de moins que l'année dernière mais à peu près le même montant.

➤ **Informations diverses :**

- La collecte pour la banque alimentaire, en collaboration avec la CCBRC aura lieu les 12 et 13 mai 2023
- Retour sur la distribution des colis de Noël

A 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 30 mai 2023

Le secrétaire de séance,



Khardiata FOFANA

Le Président,



Manuel MEDEIROS